

« Parcoursup, la nouvelle plateforme nationale dédiée à l'admission dans l'enseignement supérieur »

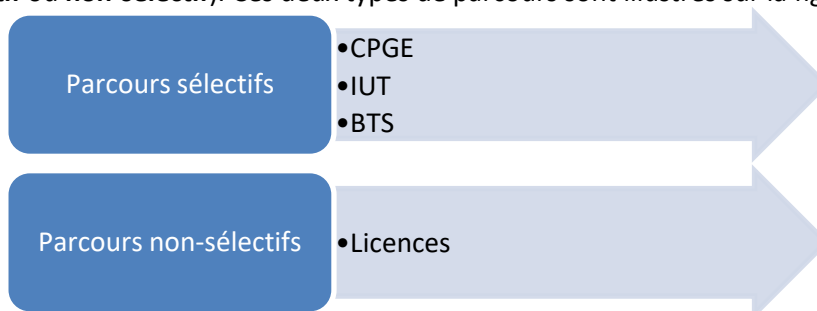
Le gouvernement vient de dévoiler cette semaine sa nouvelle plateforme nationale dédiée à l'admission en première année des formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Celle-ci se veut simple d'utilisation, juste et transparente pour l'entrée dans le monde de l'enseignement supérieur. Mais qu'en est-il réellement ? L'UPSTI apporte son analyse.

Parcoursup en bref

Cette nouvelle plateforme va permettre aux futurs candidats qui souhaitent s'orienter vers des études dans l'enseignement supérieur de formuler **10 vœux** avec **20 sous-vœux** au total. Les vœux pourront être saisis à partir du **lundi 22 janvier 2018 à 11h** jusqu'au **mardi 13 mars à 18h**. Les futurs étudiants auront alors jusqu'au **samedi 31 mars** pour **finaliser** leur **dossier** et **confirmer** leurs **vœux**. A partir du **mercredi 4 avril** chaque **fiche Avenir** sera transmise aux établissements d'enseignement supérieur. Ces vœux **non classés** seront ensuite **analysés** par les établissements accueillants. À la suite de cette phase d'examen, chaque établissement de l'enseignement supérieur classera les étudiants, le **mardi 22 mai** les futurs étudiants pourront connaître les propositions qui leur sont faites.

Que fait-on après ?

À partir du **22 mai**, les étudiants seront amenés à répondre aux propositions qui leurs auront été faites. Cette phase est très importante car les étudiants auront un temps limité pour choisir parmi les vœux qui leurs auront été proposés. Deux possibilités s'offrent aux étudiants en fonction du type de parcours souhaité (**sélectif** ou **non-sélectif**). Ces deux types de parcours sont illustrés sur la figure ci-dessous.



Pour les cursus dits **sélectifs**, la réponse des établissements d'enseignement supérieur sera **oui, non** ou **en attente**.

Pour les cursus dits **non-sélectifs**, la réponse des établissements d'enseignement supérieur sera **oui, oui-si** ou **en attente**.

Pour les établissements acceptant un certain nombre de candidats, par exemple **n candidats**, les places sont limitées. Si à la suite de l'analyse des dossiers le futur étudiant se trouve au rang **n+1**, il devra attendre qu'une place se libère dans ce cas pour la formation souhaitée, la réponse sera **en attente**.

Lorsque qu'un candidat obtient une réponse **favorable** à **une** ou **plusieurs formations**, il devra faire un choix pendant un laps de temps allant de **1 semaine** pour les réponses reçues avant le **25 juin** à **3 jours** à partir du **26 juin**, puis **1 jour** à partir du **21 août**.

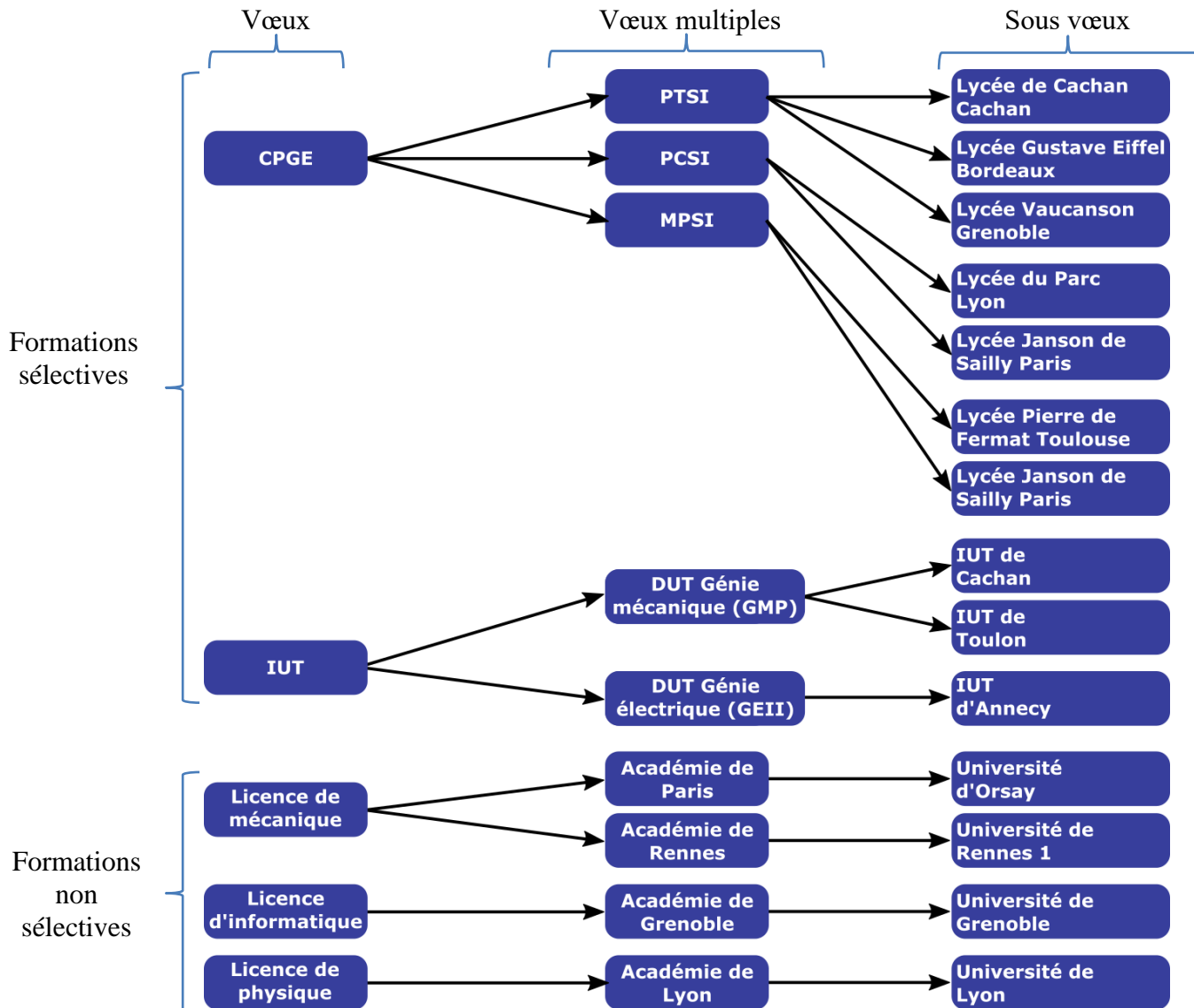
Finalement, si le candidat a :

- **1 réponse favorable** à une formation et **plusieurs réponses en attente** - dans ce cas, le candidat devra dire s'il **accepte** ou **non** la formation **ET** dire s'il conserve ses vœux en attentes ;
- **Plusieurs réponses favorables** à des formations et **plusieurs réponses en attente** - dans ce cas, le candidat ne devra **accepter qu'une seule formation** (et par conséquent éliminer les autres pour lesquelles il a été accepté) **ET** dire s'il conserve ses vœux en attentes.

Si un candidat, n'indique pas qu'il conserve ses vœux en attente dans le délai de réponse, **TOUS** ses **vœux en attente** seront alors **supprimés**. De même, si l'étudiant **ne répond pas dans le délai imparti**, **son ou ses vœu(x)** qui auront reçus une **réponse favorable** seront **supprimés**.

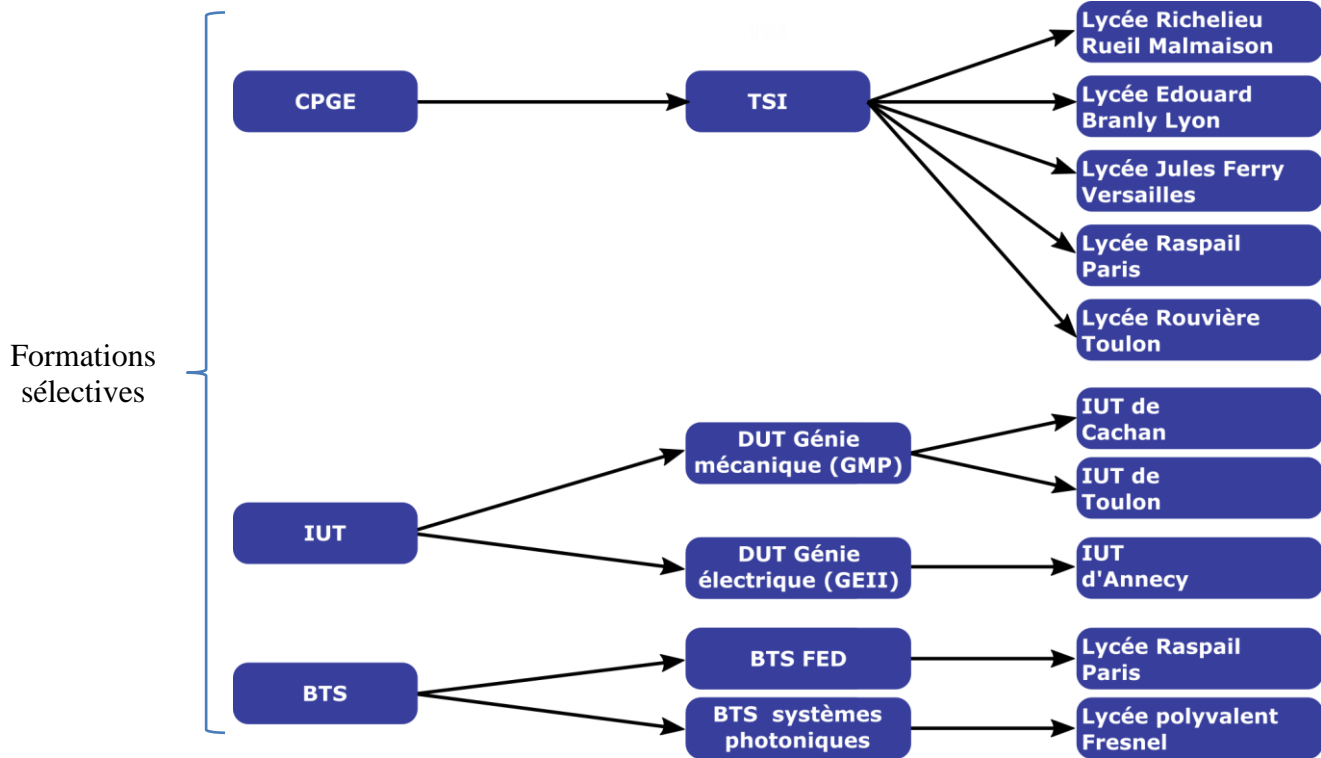
Exemples de choix de vœux

Exemple 1 pour un élève de terminale S voulant s'orienter vers des études scientifiques.



Dans cet exemple, l'élève a formulé 5 vœux et 14 sous-vœux, il sera donc limité à 6 autres sous-vœux ou à 5 autres vœux s'il voulait compléter ses vœux.

Exemple 2 pour un élève de terminale STI2D voulant s'orienter vers des études scientifiques.



Dans cet exemple, l'élève a formulé 3 vœux et 10 sous-vœux, il sera donc limité à 10 autres sous-vœux ou à 7 autres vœux s'il voulait compléter ses vœux.

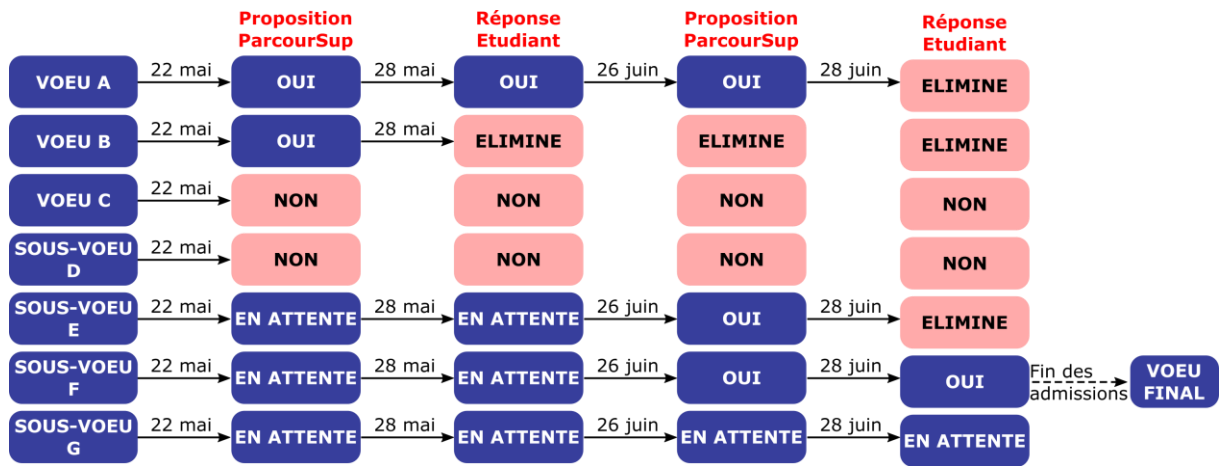
Exemples de réponses au fil de l'eau

L'exemple ci-dessous reprend les vœux d'un étudiant (Vœu A à Sous-vœu G) auxquels il va répondre au fil de l'eau selon les propositions qui lui sont faites. L'algorithme converge alors vers son sous-vœu G.

Dans cet exemple, lors de la première proposition de parcoursSup du 22 mai l'étudiant doit choisir un seul vœu parmi les deux sous-vœux A et B. Dans cet exemple, il **choisit le vœu A**, et **refuse** donc automatiquement **le vœu B** qui sera noté **ELIMINE** par la suite. Ces vœux **C et D ont été refusé**. De plus, pour conserver ses vœux en attentes, il **le signal à l'application**. Ses sous-vœux E, F, et G en **attentes** restent donc **en attente**.

Lors de la seconde proposition de parcoursSup le 26 juin, ses **deux sous-vœux E et F sont acceptés**. L'étudiant a donc **3 jours** pour choisir entre son vœu A et ses deux sous-vœux F et G. A la suite de son choix, l'étudiant, dans notre exemple, **choisi le sous-vœu F** et renonce donc à toutes les autres propositions qui lui sont faites mais **conserve, s'il l'indique, son vœu G en attente**.

Lors de la **clôture des admissions**, son sous-vœu G reste en attente, l'étudiant ne pourra pas intégrer cette formation, il **intégrera** donc **l'établissement** correspondant à **son sous-vœu F**.



Conclusion ou conseil... ?

La nouvelle plateforme pour l'enseignement supérieur a été mise en ligne. Elle permet la saisie de **vœux** pour les futurs étudiants. On peut remarquer qu'avec la possibilité de créer des sous-vœux, cette plateforme n'est pas très différente d'APB. Mais cette fois-ci, la différence se fait lors de la sélection. La **limite** est donc de **20 sous-vœux** lorsque les choix de parcours conduisent à des sous-vœux avec un maximum de 10 sous-vœux par vœu multiples. On peut considérer qu'un vœu avec une seule branche conduit lui aussi à un sous-vœu comme on peut le voir dans l'exemple 1 sur le vœu d'une licence de physique.

La phase primordiale pour laquelle il faudra être vigilant, est la phase d'appel où il ne faudra pas oublier de valider la **conservation de ses vœux en attentes si cela est le choix** au risque de les perdre le cas échéant.

A propos de l'UPSTI

L'UPSTI est l'Union des Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles. Créée en 1982, elle fédère et crée un réseau de plus de 700 Professeurs de Sciences de l'Ingénieur, répartis dans plus de 200 lycées publics ou privés sous contrat, exerçant en majorités dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) scientifiques. L'UPSTI entretient un dialogue privilégié avec les Grandes Ecoles d'Ingénieur et l'ensemble des acteurs institutionnels. Elle participe à tous les débats concernant la filière scientifique en CPGE et intervient sur tout sujet engageant l'avenir du dispositif national des Classes Préparatoires. L'UPSTI est membre fondateur de la Conférence des Classes Préparatoires et membre associé de la Conférence des Grandes Ecoles. L'UPSTI est également un laboratoire d'idées permettant de regarder l'avenir de la formation des ingénieurs en CPGE pour l'adapter aux défis de demain.



www.upsti.fr

Retrouver notre rubrique **Espace étudiants** sur notre site internet.

Vous pouvez aussi nous suivre sur les différents réseaux sociaux.



@upstifr



UPSTI



UPSTI